

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G1.140 - Montréal H2M 1Y8 – 514 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 2 octobre 2025
Heure..... 14 h 15
Lieu..... Salle 125 de l'ICI

PRÉSENCES – 83 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 48.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Héloïse Moysan-Lapointe propose *Laurence Daigneault Desrosiers*. Elle accepte et est élue présidente d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 6

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 11 septembre 2025
 - 3.1. Adoption
 - 3.2. Suivis
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Assurances collectives
6. Politique d'utilisation des technologies de l'information (PO-27 ou PUTI)
7. Compressions budgétaires
8. Informations
9. Questions diverses

Proposée par Nicola Grenon
Appuyée par Louise-Anne Papineau
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

3.1 Adoption

Recommandation 7

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 septembre 2025 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Caroline Leduc
Appuyée par Émile Godbout
Adoptée à l'unanimité

3.2 Suivis

Il n'y a aucun suivi.

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant·es ayant adhéré au SPECA depuis le 11 septembre 2025 et dont les noms suivent : **Mathieu Lévesque** et **Véronique Siino** (Éducation physique), **Joudi Hamady Alkhayyat** (Chimie), **William Ross**, **Martin Gibert** et **Luiz Couto** (Philosophie), **Benjamin Badacsonyi-Marcotte**, **Ariane Denis** et **Marie-Hélène Proulx** (SPU), **Patrick Corriveau** et **Roxanne Schmidt-Choinière** (Gestion).

5. ASSURANCES COLLECTIVES

Philippe Labarre informe l'assemblée que les délégué·es de la Réunion des syndicats adhérents (RSA) se sont rencontré·es les 11 et 12 septembre derniers. Étant donné le calendrier annuel de renouvellement du contrat, il précise que les recommandations adoptées par la RSA en vue de la consultation des syndicats adhérents doivent être acceptées ou refusées aujourd'hui par l'AG du SPECA, afin de respecter la date limite de transmission des résultats, le 15 octobre. Il ajoute que plusieurs autres points abordés lors de la RSA mériteraient qu'on s'y attarde : règles de fonctionnement de la RSA, appels d'offres, pharmacie syndicale, améliorations éventuelles au contrat, impacts de l'abolition de certains modules, etc. Il annonce qu'un midi-causerie pouvant mener à des recommandations en AG aura lieu cet hiver pour discuter ces points de façon plus conviviale.

Philippe Labarre présente ensuite les recommandations adoptées par la RSA pour consultation dans tous les syndicats adhérent à la police 1008-1010 liant la FNEEQ à Beneva. Il rappelle que ces 12 recommandations émanant de la RSA sont non amendables, et note qu'elles ont été regroupées en sous-points des deux recommandations soumises à l'AG aujourd'hui concernant les assurances collectives. Toutes ces recommandations, incluant un résumé des discussions en RSA et des commentaires expliquant les modifications, sont présentées dans le document *Assurances collectives – Renouvellement 2026* (2025-10-02-AG-2.2)

Philippe Labarre enchaîne avec la présentation des quatre recommandations de la RSA en lien avec les taux de renouvellement :

- 1.1 un maintien au coût actuel des primes (0 %) pour l'assurance maladie pour une durée de 12 mois;
- 1.2 un maintien au coût actuel des primes (0 %) pour l'assurance soins dentaires pour une durée de 12 mois;
- 1.3 un maintien au coût actuel des primes (0 %) pour l'assurance vie de base, l'assurance vie des personnes à charge, l'assurance vie additionnelle et l'assurance maladies graves pour une durée de 12 mois (incluant le maintien du congé de primes de 50 % accordé en 2025 pour toutes les garanties en assurance vie);
- 1.4 une diminution de 7,4 % pour l'assurance invalidité de longue durée et la fin du congé de primes accordé en 2025, ce qui résulte en un maintien au coût actuel des primes (0 %) pour une période de 24 mois.

Recommandation 8 (taux de renouvellement)

Il est proposé :

Que l'assemblée générale du SPECA mandate son représentant à la RSA pour accepter les taux de renouvellement adoptés par cette dernière pour l'année 2026 de la police d'assurance 1008-1010 liant la FNEEQ et Beneva.

Proposée par Nicola Grenon
Appuyée par Marc Blondin
Adoptée à l'unanimité

Philippe Labarre poursuit avec la présentation des huit recommandations de la RSA en lien avec les clauses du contrat.

2.1 Abolition de la période de modification de protection

Il est proposé :

- Que la RSA confie le mandat au CFARR de modifier le contrat en permettant, à compter du 1^{er} janvier 2026, de réduire en tout temps les protections en assurance maladie et en soins dentaires, après une période minimale de protection de 36 mois.
- Que la RSA confie le mandat au CFARR de modifier le contrat en permettant, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'augmenter en tout temps les protections en assurance maladie et en soins dentaires.
- Que la RSA confie le mandat au CFARR de modifier le contrat en permettant, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'adhérer en tout temps à la protection soins dentaires pour une durée minimale de 36 mois.

2.2 Assurance vie additionnelle de la personne conjointe

Il est proposé que la RSA confie le mandat au CFARR de modifier le contrat en permettant l'ajout d'une à deux tranches de 25 000 \$ à l'assurance vie additionnelle de la personne conjointe à l'âge de 70 ans.

2.3 Clause arbitrage médical

Il est proposé que la RSA confie le mandat au CFARR de modifier la clause 7.15 portant sur l'arbitrage médical en y apportant les modifications apparaissant dans le document *Assurances collectives – Renouveau 2026*.

2.4 Définition de « Invalidité » ou « invalide »

Il est proposé que la RSA confie le mandat au CFARR de modifier la clause 1.25.4 définissant les termes « Invalidité » ou « invalide » en apportant les modifications apparaissant dans le document *Assurances collectives – Renouveau 2026*.

2.5 Service de réadaptation, réorientation professionnelle, retour au travail progressif

Il est proposé que la RSA confie le mandat au CFARR de modifier les clauses 7.10 et 7.11 portant sur le service de réadaptation et le retour au travail progressif, et d'ajouter entre celles-ci une nouvelle clause relative à la réorientation professionnelle en apportant les modifications apparaissant dans le document *Assurances collectives – Renouveau 2026*.

2.6 Droit d'exemption à l'assurance invalidité de courte et de longue durée

Il est proposé que la RSA confie le mandat au CFARR de modifier les clauses 2.2.4 et 2.2.5 portant sur le droit d'exemption aux protections d'assurance invalidité de courte et de longue durée en apportant les modifications apparaissant dans le document *Assurances collectives – Renouveau 2026*.

2.7 Indexation des prestations et intégration de la rente de retraite

Il est proposé que la RSA confie le mandat au CFARR de modifier les clauses 7.5 et 7.8.5 concernant l'indexation et l'intégration des prestations d'invalidité en apportant les modifications apparaissant dans le document *Assurances collectives – Renouveau 2026*.

2.8 Délai de carence

Il est proposé que la RSA confie le mandat au CFARR de modifier la clause 7.2 portant sur le délai de carence en assurance invalidité de longue durée en apportant les modifications apparaissant dans le document *Assurances collectives – Renouveau 2026*.

Recommandation 9 (clauses du contrat)

Il est proposé :

Que l'assemblée générale du SPECA mandate son représentant à la RSA pour accepter les révisions aux clauses du contrat adoptées par cette dernière et présentées aux points 2.1 à 2.8.

Proposée par Véronique Rodriguez
Appuyée par Jérôme-Melville Giguère
Adoptée à l'unanimité

6. POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (PO-27 OU PUTI)

Elsa Myotte rappelle que le 11 avril 2024, l'assemblée générale du SPECA avait adopté une résolution à l'effet de s'opposer fermement au projet de révision de la PUTI et d'exiger du Collège qu'il entreprenne de le réformer en profondeur. Le projet qui avait été soumis par la Direction aux instances syndicales comportait en effet de nombreuses lacunes. Dans la foulée de l'adoption de cette résolution, des discussions entre le SPECA et la Direction ont permis la constitution, au printemps 2024, d'un comité de révision de la politique comprenant des personnes représentant les différentes catégories de personnel, dont deux enseignants, Philippe de Grosbois et Nicola Grenon. Le comité a travaillé pendant l'année 2024-2025 à réformer le projet de politique, qui est maintenant soumis à la consultation des instances syndicales jusqu'au 17 octobre.

Philippe de Grosbois et Nicola Grenon présentent ensuite les faits saillants du nouveau projet de politique :

- **Liberté académique et liberté d'expression** : ces concepts chers au personnel enseignant ont réintégré le projet de politique.
- **Définitions** : Une note de bas de page précise maintenant que le matériel pédagogique produit par le personnel enseignant dans le cadre de ses cours n'est pas couvert par la définition d'« actifs informationnels ». Par ailleurs, les définitions d'« évènement de sécurité » et d'« incident de sécurité » ont été ajoutées afin de circonscrire la nature de ces concepts.
- **Objectifs et principes directeurs** : la mission d'enseignement est revenue au premier plan, les TI reprenant leur juste place de soutien à cette mission. D'autre part, même si les actifs informationnels fournis par le Collège doivent avant tout servir pour le travail, il est reconnu qu'un usage personnel raisonnable est permis, sans limite arbitraire.
- **IA, entraînement et analyse automatisée** : L'article 7.06.5 a été ajouté, stipulant que le Collège doit veiller à ce que le matériel déposé dans les espaces infonuagiques qu'il fournit ne soit pas utilisé comme données d'entraînement, notamment pour des intelligences artificielles. Par ailleurs, la mention de l'IA comme outil de détection a été retirée.
- **Consentement de l'utilisateur ou de l'utilisatrice** : par rapport à la version soumise au printemps 2024, la nouvelle version insiste sur l'importance de faire tous les efforts nécessaires pour obtenir le consentement de la personne concernée avant d'accéder à ses actifs informationnels (6.02.3 et 7.04.6).
- **Comité TI** : celui-ci a réintégré le projet de politique, avec un mandat plus précis. Il faudra s'assurer qu'il se rencontre bientôt et se dote de règles de fonctionnement.

Julie Cloutier termine la présentation en indiquant que l'exécutif du SPECA considère que les principaux écueils sont effectivement écartés de cette nouvelle mouture, ce qui le conduit à soumettre une recommandation visant à donner un avis favorable au projet de politique. Cela dit, l'exécutif proposera tout de même quelques ajustements afin de clarifier certains éléments. Julie Cloutier profite de l'occasion pour remercier les membres enseignants du comité pour leur travail. Cette année, Jeanne Reynolds remplace Philippe de Grosbois sur le comité.

Recommandation 10

Considérant le projet de révision de la Politique sur l'utilisation des technologies de l'information (PO-27 ou PUTI) actuellement en consultation;

Considérant que deux enseignants ont participé aux travaux de révision de la politique, tel que le prévoit l'article 6.03.4 b) de la politique actuelle;

Considérant que les modifications apportées au projet de révision de la PUTI respectent la résolution adoptée en assemblée générale le 11 avril 2024 en évitant les écueils du projet de politique précédent;

Il est proposé :

Que l'assemblée générale du SPECA mandate ses représentant·es pour donner un avis favorable au projet de révision de la PUTI, étant entendu que des ajustements mineurs pourraient lui être apportés.

Proposée par Walter Tshibangu

Appuyée par Sonia Bourgeois

Adoptée à l'unanimité

7. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

7.1 Sondage des coordinations départementales

Julie Cloutier partage les résultats d'un sondage mené du 18 septembre au 1^{er} octobre 2025 auprès des coordinations départementales à propos des compressions budgétaires. Elle remercie les coordinations des 22 départements qui ont répondu malgré le court délai. Voici les faits saillants des réponses :

- **Budgets départementaux :** ils sont majoritairement réduits de 10 % (mais jusqu'à 30 % dans certains cas). Les réductions sont notamment appliquées aux postes budgétaires suivants : fournitures de bureau, manuels de référence et dictionnaires, logiciels, dépenses pour les laboratoires (comédien·nes, matériel, etc.), conférences. Il a également été mentionné à quelques reprises que les effets risquent de se voir davantage l'an prochain.
- **Ordinateurs et logiciels :** Les résultats divergent entre les départements. Pour certains, il n'y a pas de problèmes. Neuf soulèvent des enjeux à propos des ordinateurs : refus de remplacer des ordinateurs lents ou brisés, refus de fournir un ordinateur à une personne enseignante non permanente. Sept mentionnent des problèmes avec les logiciels : demandes de justification pour des logiciels spécialisés (exigeant des remontées), retrait d'Antidote Web.
- **Activités à l'international :** Neuf départements ayant des activités internationales (actuellement ou à venir) ont mentionné des effets des compressions : étudiant·es qui doivent payer davantage, réduction du nombre de personnes accompagnatrices pour les voyages, pas de financement pour des missions exploratoires.
- **Services du Collège :** les compressions se font davantage sentir dans quatre services pour l'instant :
 - Bibliothèque : réduction des heures d'ouverture, réduction des budgets d'acquisition;
 - SAIDE : réduction des heures d'ouverture, transmission de copies numériques seulement;
 - Ressources humaines : délais ou reports de comités de sélection;
 - Soutien informatique : délais plus longs.

Julie Cloutier souligne qu'il ne s'agit pas d'un portrait fixe et que d'autres effets se dévoileront plus tard. Plusieurs ont d'ailleurs mentionné dans le sondage leurs préoccupations pour l'avenir. Il sera important que chaque membre du corps enseignant – non seulement les RCD – continue à documenter les impacts de ces compressions. Par ailleurs, il faudra poursuivre le travail de concert avec les autres syndicats, en posant des questions et en exprimant sa solidarité avec les personnels de soutien et professionnel.

7.2 Mobilisation

Héloïse Moysan-Lapointe mentionne que, face à ce portrait inquiétant, on peut peut-être trouver de l'espoir dans le fait que l'enseignement supérieur a maintenant une nouvelle ministre, Martine Biron, qui semble plus accessible que la précédente. En effet, la Fédération des cégeps et les organisations syndicales auraient amorcé des échanges avec Mme Biron sur la question des compressions. Autre signe encourageant : Sonia LeBel, nouvelle ministre de l'Éducation, a reculé dans une certaine mesure sur le plan du gel d'embauche au primaire-secondaire. Ce pas dans la bonne direction montre que le travail commence à porter des fruits.

Héloïse Moysan-Lapointe enchaîne en informant l'assemblée que deux rencontres du Comité de liaison intersyndicale (CLIS) ont permis d'arrimer les plans d'action des syndicats et de l'association étudiante du Collège. Elle rappelle qu'une CLIS-Mobile a d'ailleurs arpenté les corridors du Collège dans les derniers jours pour sensibiliser la communauté du Collège à l'enjeu des compressions. Le défi est maintenant d'imaginer la suite. Le Comité mob du SPECA et le CLIS travaillent déjà à l'organisation d'une action locale prévue pour la fin octobre. Des actions régionales sont aussi prévues en novembre. Au-delà de cet horizon, il faudra réfléchir aux actions à poser si la CAQ ne recule pas, en se rappelant que par le passé, notamment pendant la période d'austérité libérale, il a fallu aller jusqu'à la grève sociale.

7.3 Activités institutionnelles

Julie Cloutier rapporte qu'une rencontre entre la Direction des ressources humaines, les présidences des trois syndicats du Collège et le représentant de l'association des cadres a eu lieu le 22 septembre dernier pour discuter des activités institutionnelles dans le contexte des compressions budgétaires. La Directrice des ressources humaines (DRH), Geneviève Turcot, a annoncé que la valeur des cadeaux pour les années de service serait diminuée et qu'elle songe à suspendre les prix de reconnaissance. La cérémonie des personnes retraitées serait conservée.

En ce qui concerne le party de Noël, Julie Cloutier rappelle que les instances syndicales y contribuent financièrement à hauteur de 50 %, l'autre moitié du budget étant assumée par le Collège. La part du SPECA correspond à 67 % de ce 50 %, soit environ 10 000 \$. La DRH a annoncé lors de la rencontre que le contexte d'austérité oblige à revoir le budget de cette activité. En réunion intersyndicale, les syndicats ont convenu de dégager une position commune et solidaire sur la question. Les syndicats des personnels de soutien et professionnel ont déjà eu l'occasion de consulter leurs membres, qui souhaitent généralement que l'évènement soit maintenu malgré les circonstances. Plusieurs pistes sont sur la table :

- Transfert de l'argent des prix de reconnaissance vers le party de Noël;
- Augmentation des contributions des instances syndicales et de l'association des cadres;
- Contribution individuelle des personnes participant à l'évènement;
- Formule de party plus économique : repas plus léger, alcool payant, ou réduction des services d'animation (karaoké, DJ, etc.).

Pour l'exécutif du SPECA, il n'apparaît pas acceptable que les cotisations syndicales compensent le manque à gagner des budgets du Collège. Il soumet donc à l'assemblée la recommandation qui suit.

Recommandation 11

Considérant le contexte d'austérité et de compressions budgétaires en enseignement supérieur;

Considérant la réduction du budget du Collège pour les activités institutionnelles;

Considérant l'importance d'exprimer notre solidarité avec l'ensemble de la communauté collégiale;

Considérant que les cotisations syndicales ne doivent en aucun cas compenser le manque à gagner des budgets du Collège;

Il est proposé :

Que le SPECA mandate ses représentant·es à demander que :

- la formule du party de Noël soit revue afin d'en réduire le coût total;
- la proportion de la contribution de chaque instance demeure la même.

Proposée par Caroline Leduc
Appuyée par Louise-Anne Papineau

Nicola Grenon propose de scinder la proposition.
Melvyn Shantz appuie.

La proposition de scission est adoptée à l'unanimité.

Que le SPECA mandate ses représentant·es à demander que la formule du party de Noël soit revue afin d'en réduire le coût total.

La proposition est adoptée à la majorité.

Que le SPECA mandate ses représentant·es à demander que la proportion de la contribution de chaque instance demeure la même.

La proposition est adoptée à la majorité.

8. INFORMATIONS

8.1 Cours complémentaires

Bernard St-Louis rappelle que l'avis du Comité technique sur la tâche (CTT) à propos des principes et règles de gestion des cours complémentaires a été envoyé à l'ensemble du personnel enseignant le vendredi 26 septembre. Il mentionne que deux séances de questions/réponses sur ce sujet auront lieu la semaine prochaine au local du SPECA, soit le mardi 7 octobre de 11 h à midi et le jeudi 9 octobre de 13 h à 14 h. Il ajoute qu'une troisième rencontre sur le document en consultation *Principes et règles de gestion des cours complémentaires* se tiendra également dans l'après-midi du 9 octobre. Il rappelle que les départements ont maintenant jusqu'au 17 octobre pour remettre leur avis à propos de ce document. Enfin, il invite les personnes ayant des questions ou des commentaires à propos de l'avis du CTT à communiquer avec lui.

8.2 Vie syndicale

Elsa Myotte rappelle que la prochaine AG aura lieu le 27 novembre. Elle ajoute que les prochaines activités syndicales sont :

- Le midi-causerie sur l'IA et ses impacts sur le travail enseignant : jeudi 9 octobre;
- La formation sur la tâche suivie du party *Solidaires avec les précaires* : jeudi 23 octobre;
- Le souper automnal d'huîtres : vendredi 7 novembre.

Enfin, Elsa Myotte invite les membres de l'AG à se joindre à l'exécutif au 5@7 post-AG, au local du SPECA.

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1 Absences étudiantes de moins de 5 jours

Nicola Grenon suggère de mettre en place un formulaire de demande pour les étudiant·es souhaitant se prévaloir d'une évaluation différée, comme cela est le cas dans d'autres cégeps. Kim Riverin, vice-présidente aux affaires pédagogiques, lui dit prendre bonne note de son commentaire.

9.2 Murmures

Laurence Daigneault Desrosiers invite les membres de l'assemblée à faire part à l'exécutif de leur appréciation des murmures, une pratique qui a été expérimentée pendant la présente AG. Il s'agit de périodes de deux minutes d'échanges avant les interventions sur une proposition.

L'assemblée est levée à 16 h 40.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire et responsable des communications